

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 30 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 MARS 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - M. Julien DUBOIS - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Bruno JANOT - Mme Géraldine MADOUNARI (jusqu'à 18 h 40) - M. Bruno CASSEN - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS (jusqu'à 18 h 40, présente pour le vote de la délibération n°2)

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO MUNICIPAL DE DAX - AVENANT DE PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE JEU

La Société d'Expansion Touristique de Dax et la Ville de Dax ont conclu une convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du Casino de Dax en date du 25 juin 1997. Le montage juridique de cette délégation de service public intègre également un cahier des charges relatif à l'exploitation des jeux en date du 2 juin 1998 ainsi qu'une convention d'occupation relative au terrain d'assiette du Casino municipal en date du 25 juin 1997.

L'échéance actuelle de cette délégation de service public est fixée au 16 juin 2017 conformément aux dispositions des conventions précitées.

Compte tenu de la nécessité pour la Collectivité de reconduire une procédure de mise en concurrence, pour ce service public municipal, dans les conditions nouvelles définies par la réglementation en matière de concession et afin de tenir compte des contraintes réglementaires inhérentes à la gestion d'un établissement de jeu, la Ville de Dax a sollicité l'accord du délégataire sur la prolongation de la durée de la délégation de service public. Il est ainsi proposé de fixer son échéance au 16 avril 2018 pour garantir la continuité du service public du Casino municipal.

Les projets d'avenants au traité de concession et au cahier des charges, relatifs à cette prolongation, sont joints en annexe.

La Commission Délégation de Service Public, lors de sa réunion en date du 21 mars 2017, a émis un avis favorable sur ces documents.

L'initiative de la prolongation appartenant à la Collectivité, il y a lieu de maintenir, pour toute sa durée, les effets de l'avenant n°4 au traité de concession, ainsi que l'avenant n°2 au cahier des charges pour l'exploitation des jeux, en date du 2 octobre 2014 et portant diminution du taux de prélèvement communal sur le produit brut des jeux à 12,5 % jusqu'à l'échéance de la délégation de service public.

La prolongation de la durée de la délégation de service public, pour 10 mois, nécessite, pour le délégataire, de demander le renouvellement de son autorisation d'exploitation des jeux. Le délégataire a ainsi sollicité la Ville par courrier afin qu'elle donne son avis sur ce renouvellement.

La demande du Casinotier porte sur l'autorisation des jeux suivants : black-jack (une table), texas hold'em poker (une table), un jeu de texas hold'em électronique, une roulette anglaise électronique et 75 machines à sous.

Le renouvellement de cette autorisation délivrée par le Ministère de l'Intérieur est la condition nécessaire permettant au Casinotier de poursuivre les missions qui lui ont été attribuées par la délégation de service public.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR VINCENT NOVO, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet d'avenant n°7 au traité de concession du Casino ainsi que le projet d'avenant n°5 au cahier des charges pour l'exploitation des jeux, relatifs à la prolongation de la durée de la délégation de service public jusqu'au 16 avril 2018,

EMET un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux du Casino par le délégataire,

AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170330-14-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 31 Mars 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».